



VILLE DE GRACEFIELD
Au  de la Gatineau

AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, il est par la présente donné par le soussigné de la susdite ville, QUE ;

Le budget pour l'année 2020 ainsi que le programme triennal d'immobilisation 2020-2021 et 2022 seront adoptés le jeudi 19 décembre 2019 à 19 h lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra à la salle du conseil sis au 3, rue de la Polyvalente.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget 2020.

Donné à Gracefield, ce 10 décembre 2019.

Sylvain Hubert, notaire
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur général et greffier de la ville de Gracefield, certifie sous mon serment d'office avoir publié, l'avis public ci-haut, en affichant une copie au bureau municipal ainsi que sur le site WEB et Facebook de la ville de Gracefield en ce jour.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10^e jour de décembre 2019.

Sylvain Hubert, notaire
Directeur général et greffier